



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E58944

VALABLE JUSQU'AU 17/10/2023

ÉDITÉ LE 08/08/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1978
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 01/01/2002
45 735

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHELLE 313 180 143

Siret : 313 180 143 00015

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5414949

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 291376/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 291376/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : RATEAU CHAUFFAGE

8 RUE LE VERRIER
ZAC DE BELLE AIRE
17440 AYTRÉ

Téléphone : 05 46 44 62 41

Fax : 05 46 44 19 37

Portable :

Site Internet :

E-mail : rateau.chauffage@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
RATEAU MARINE PRÉSIDENTE

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m ² Mention RGE	14/10/2021
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	04/07/2019
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	04/07/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.